

ARRONDISSEMENT DE
SENLIS

CANTON DE CHANTILLY

C O M P T E - R E N D U**Registre des Délibérations
Association Syndicale des Propriétaires
du LYS-CHANTILLY****Réunion du Conseil Syndical****Séance du samedi 14 octobre 2017 à 10H00**

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Représentés
12	7	10

Publiée le : 26/10/2017

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions du décret 2006-504 le : 26/10/2017

le Tribunal Administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

L'an 2017, le 14 octobre à 10H00, Le Conseil Syndical de l'ASLC dûment convoqué le 10 octobre 2017 s'est réuni au siège de l'ASLC sous la présidence de Mme CLAUTOUR, Présidente de l'ASLC.

Présents : M. Baduel - M. Barbier – Mme Clautour – M. Giroguy - M. Jacob - M. Ménager - M. Nadim -**Pouvoirs** : M. Frantz pouvoir à M. Jacob ; Mme Palaniaye pouvoir à Mme Clautour ; Mme Tassin pouvoir à M. Giroguy**Suppléants** : M. Morel**Absents** : M. Moula ; M. Philippe**Secrétaire de séance** : M. Giroguy**Président de séance** : Mme Clautour**Liste des Délibérations**

- 2017-076) Révision du montant du marché infrastructure informatique
- 2017-077) Décision modificative n°2 – Révisions de crédits

Le quorum étant atteint, Mme CLAUTOUR, Présidente de l'ASLC, ouvre la séance à 10H00.

Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 23 septembre 2017 est approuvé.

Le compte-rendu du Conseil Syndical du 30 septembre 2017 est approuvé.

Délibérations

2017-076) Révision du montant du marché infrastructure informatique

Rapporteur : Mme Clautour

VU la délibération n°2017/005, nommant ADICO prestataire du marché de mise en place de l'infrastructure Informatique et Réseaux de l'ASLC ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Syndical délibère notamment sur les marchés qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation ;

Mme CLAUTOUR, Présidente de l'ASLC Travaux, demande la révision du montant global du Marché avec l'entreprise ADICO dont l'objet est l'installation et la protection de l'infrastructure informatique et réseaux de l'ASLC et défini à 19 343.99 € TTC afin que celui-ci soit de 19739.99 € TCC pour couvrir les travaux supplémentaires occasionnés par la sécurisation du réseau wifi et la mise en place de VLAN sur les commutateurs réseaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

INSCRIT les crédits nécessaires à la dépense au Budget au compte 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique)

AUTORISE Mme la Présidente à engager les sommes nécessaires et de pourvoir aux règlements des prestations.

2017-077) Décision modificative n°2 – Révisions de crédits

Rapporteur : Mme Clautour

VU la délibération n°2017/014 Arrêtant le budget Primitif 2017 de l'ASLC

VU la délibération n°2017-040 affectant le résultat de fonctionnement 2016

Il est proposé de modifier le budget de la façon suivante :

Tableau détaillé

Désignation DM	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	1 204 098.78 €	-112 000.00 €	95 000.00 €	1 187 098.78 €
040 Opérations d'ordre entre section	95 000.00 €	-95 000.00 €	0.00 €	0.00 €
15112/040	20 000.00 €	-20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1582/040	75 000.00 €	-75 000.00 €	0.00 €	0.00 €
20 Immobilisations incorporelles	31 700.00 €	0.00 €	20 000.00 €	51 700.00 €
2051/20	5 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	25 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	491 199.39 €	-17 000.00 €	75 000.00 €	549 199.39 €
2117/21	140 498.81 €	-17 000.00 €	0.00 €	123 498.81 €
2135/21	0.00 €	0.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	95 000.00 €	-17 000.00 €	0.00 €	78 000.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	95 000.00 €	-17 000.00 €	0.00 €	78 000.00 €
15112/040	20 000.00 €	-17 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	761 205.08 €	-17 000.00 €	39 393.62 €	783 598.70 €
011 Charges à caractère général	333 102.54 €	0.00 €	39 393.62 €	372 496.16 €
61524/011	58 800.00 €	0.00 €	22 393.62 €	81 193.62 €
61524/011	58 800.00 €	0.00 €	17 000.00 €	75 800.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	95 000.00 €	-17 000.00 €	0.00 €	78 000.00 €
681/042	20 000.00 €	-17 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	102 802.54 €	0.00 €	22 393.62 €	125 196.16 €
002 Excédent antérieur reporté Fonc	102 802.54 €	0.00 €	22 393.62 €	125 196.16 €
002/002	102 802.54 €	0.00 €	22 393.62 €	125 196.16 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	617 899.39 €	-112 000.00 €	95 000.00 €	600 899.39 €
Total général des recettes d'investissement (1)	617 899.39 €	-17 000.00 €	0.00 €	600 899.39 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	641 702.54 €	-17 000.00 €	39 393.62 €	664 096.16 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	641 702.54 €	0.00 €	22 393.62 €	664 096.16 €

(1) Tous les chapitres (mouvements ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2

Infos supplémentaires

Organisation du jour de la nuit le 14 octobre 2017 :

Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale ouverte à toutes et à tous, dont l'objectif est double : fêter la nuit noire en découvrant ses écosystèmes, sa biodiversité, ses paysages et son ciel étoilé, sensibiliser au problème de la pollution lumineuse et promouvoir les économies d'énergie liée à l'éclairage.

La neuvième édition du Jour de la Nuit a lieu le samedi 14 octobre 2017 et l'ASLC organise à cette occasion une extinction totale de l'éclairage public dans le Domaine du Lys-Chantilly.

Plus d'informations : <http://www.jourdelanuit.fr/>

Conseils Syndicaux :

samedi 14 octobre 2017 à 10h00
samedi 18 novembre 2017 à 10h00
samedi 16 décembre 2017 à 10h00
samedi 13 janvier 2018 à 10h00
samedi 10 février 2018 à 10h00
samedi 10 mars 2018 à 10h00

Assemblée des Propriétaires

samedi 21 avril 2018 à 14h et 15h

Réunion des nouveaux arrivants

Dimanche 21 janvier 2018

Golf du Lys

Jour de la nuit

Samedi 14 octobre 2017

Ensemble du Domaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H05.

A Lamorlaye, le 14 octobre 2017, sauf erreur ou omission.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

M. Bernard GIROGUY

Mme Anne CLAUTOUR



